

Arrondissement de Pamiers

MAIRIE DE MANSES

26 MARS 2020

Téléphone / Fax : 05 61 68 16 92
Email : mairie.de.manses@orange.fr
Web : www.manses.fr

Lettre aux habitants de MANSES

Même si l'Ariège est épargnée pour l'instant par l'épidémie de Corona virus (seulement 7 cas détectés ce jour et aucun décès à déplorer selon l'ARS), **nous devons absolument appliquer les consignes obligatoires car le plus dur reste à venir !**

Voici les consignes supplémentaires qui nous concernent édictées par décret le 23 mars par le gouvernement :

- l'autorisation de sortie pour activité physique individuelle, ou promenade des enfants ou sortie du chien est valable uniquement pour 1 (une) heure de sortie quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
- l'attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire et devra mentionner l'heure de sortie de votre domicile quel que soit le motif du déplacement

Vous trouverez dans le couloir d'entrée de la mairie des attestations de déplacement vierges à votre disposition.

D'autre part, compte tenu des circonstances **la collecte des déchets est réduite au strict minimum** c'est à dire aux sacs noirs :

- **vous devez garder les sacs jaunes chez vous**, car ils ne seront plus collectés (le centre de tri est fermé) ;
- et **la déchetterie sera fermée** jusqu'à la fin de la crise.

Je vous invite tous à suivre ces recommandations, soyons responsables, unis et solidaires ! Chacun doit prendre soin de ses voisins s'ils sont âgés ou fragiles !

Si besoin, la mairie peut se charger de faire les courses, ou de transporter les personnes qui n'auraient pas de solution de voisinage.

Et si nécessaire le Centre Communal d'Action Sociale peut aider les personnes qui se trouveraient sans ressources du fait de cette crise.

N'hésitez pas à me contacter au 05 61 68 85 28 et 06 81 04 85 11 par texto ou à contacter Nathalie Haurat 09 66 83 09 02 et 06 83 27 32 34

Prenez soin de vous, avec mes salutations amicales

Simone Verdier, maire de Manses